



Séance plénière du 8 octobre 2008

<b>ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009</b>
---

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du Bureau,

Monsieur Bernard DUBOIS, rapporteur entendu ;

**DELIBERE**

La communication sur les orientations budgétaires pour 2009 affiche en premier lieu les grandes priorités régionales, à savoir: l'innovation, la formation pour s'adapter aux mutations économiques et sociales, le développement durable. Si ces priorités étaient déjà établies lors du BP 2008, le CESR apprécie qu'elles soient cette année davantage précisées dès les orientations budgétaires.

Resituées dans le cadre de l'Agenda 21, adopté en juin 2008, ces priorités intègrent des dimensions dont le CESR avait regretté l'absence l'an passé. Ainsi, après la Conférence régionale de l'innovation de septembre, les axes à privilégier dans la stratégie régionale de l'innovation annoncée pour la session de décembre sont explicités.

En outre, et le CESR s'exprimera sous forme d'une communication lors de cette même séance, l'appui à la structuration d'un Programme de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) est affirmé.

Bien que cette préoccupation apparaisse en filigrane, au moins dans les deux premières priorités, le CESR souhaiterait voir l'emploi mis en exergue dans les ambitions régionales.

En tout état de cause, les politiques décidées les années passées continueront à orienter le budget 2009. Celui-ci, comme ceux des années suivantes, est également marqué par les engagements contractuels de la collectivité pour la période 2007/2013 :

Contrat de projets Etat/Région	: 385 M€
Contrat interrégional Loire	: 39 M€
Conventions Région/Départements	: 110 M€

soit un rythme annuel moyen respectivement de 55 M€, de 6 M€ et de 16 M€

## **1) Les grands domaines d'intervention de la Région**

Dans son avis du 12 juin 2008 sur les grandes contractualisations, le CESR appelait à rattraper le plus rapidement possible le retard pris en 2007 sur le CPER et à se préoccuper d'ores et déjà de la révision à mi-parcours ! Le CESR s'inquiète de la rédaction sur les perspectives 2009 pour ledit CPER : d'une part la montée en puissance est évoquée, d'autre part des doutes sont émis sur la capacité de disposer de dossiers prêts et sur celle de l'Etat à mobiliser les financements. La Région doit affirmer son autorité de co-contractant et accélérer la prise en compte des dossiers prêts. Par ailleurs, il serait utile d'avoir des précisions sur une ré-orientation éventuelle du CPER en fonction des conséquences de la réforme de la carte militaire sur le département de l'Indre.

Les mesures phares sont confirmées dans leur principe et dans leur volume sans plus de précision.

Autre grand domaine d'intervention, les compétences transférées par la loi du 13 août 2004 pour lesquelles un tableau récapitulatif des dépenses, des recettes transférées et de la charge nette est présenté, avec une progression régulière.

Toute proportion gardée, la situation ressemble à celle qu'ont connue les Régions avec les lycées.

Grâce à la Région, la qualité des lieux d'enseignement, les conditions de suivi des études sanitaires et sociales (bourses) ou les rémunérations et avantages des personnels TOS sont améliorées. Cette attitude volontariste est d'autant plus remarquable qu'elle se développe dans un contexte général de désengagement de l'Etat, entraînant un surcoût important pour la Région.

## **2) Des recettes contraintes**

Face à ces dépenses, les recettes sont contraintes soit par les engagements antérieurs, soit par des évolutions législatives :

- L'Exécutif régional tiendra son engagement de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe.
- Alors que la taxe sur les cartes grises évoluait jusqu'à présent comme le taux d'inflation, il est proposé pour 2009 de limiter l'augmentation à 2 % contre 3 % estimé par l'inflation ; le manque à gagner pourrait être de l'ordre de 700 000 €
- Les modalités de calcul des dotations de l'Etat ne cessent de changer et entraînent des incertitudes sur les montants affectés ; s'y ajoutent l'effet de la moindre augmentation du PIB que prévu. Or, une diminution du PIB est même attendue en cette fin 2008 !
- La compensation financée par une fraction de la TIPP, basée sur la consommation régionale de carburants, risque d'être d'autant plus atone que la consommation diminue vu le contexte économique.

Le coût pour 2009 de la réforme des dotations est évalué dans la communication à 11,2 M€ Dans ce contexte de désengagement de l'Etat, et du fait que les dotations de l'Etat représentent plus de 60 % des ressources régionales, la marge de manœuvre sur les recettes est fortement limitée ; cette situation pose une fois de plus la question de l'autonomie financière des Régions, et plus largement des collectivités locales. De nouvelles réflexions sont annoncées par le Gouvernement. Il faut souhaiter qu'une concertation véritable s'instaure sur ce dossier.

### **3) Efficacité financière**

Dans le respect de la stratégie financière dont elle s'est dotée, la Région envisage d'équilibrer son budget grâce à un emprunt « sensiblement équivalent à l'an passé » (autour de 80 M€). Tout en notant que la Région respecte parfaitement les ratios qu'elle s'est fixée sur le financement des investissements, le CESR alerte régulièrement sur les risques d'étranglement des capacités d'intervention avec un recours régulier et élevé à l'emprunt.

L'analyse rétrospective montre des différences importantes entre l'emprunt voté et l'emprunt mobilisé ; entre 2003 et 2007 le taux de mobilisation de l'emprunt varie entre 37,5 et 60,4 %, ce qui limite la variation de l'encours.

Cependant, ce dernier est passé de 399 M€ au BP 2005 à 481 M€ au BP 2008 (source rapport OB pour 2006 et 2009). Dans ce contexte monétaire et financier actuel, l'emprunt coûte plus cher, comme le montre la DM2.

Par ailleurs, la situation économique se détériore avec ses incidences sur le pouvoir d'achat et sur l'emploi. C'est pourquoi, le CESR appelle l'Exécutif régional à financer les opérations dont le retour sur investissement sera le plus important d'un point de vue économique et social. Dans ce cas, l'emprunt aura un effet de levier.

Parallèlement, et là encore il s'agit d'une position récurrente, le CESR prône la recherche de marge de manœuvre au sein des politiques régionales. Dans la logique de l'Agenda 21, le CESR appelle l'Exécutif à développer l'évaluation de ses propres politiques avec le souci de l'efficacité maximale de chaque euro dépensé.

Enfin, le CESR recommande que la Région se préoccupe rapidement de la bonne utilisation des fonds communautaires afin d'éviter les dégagements d'office.

### **4) Conclusion**

Notre assemblée attend du budget primitif 2009 qu'il affirme la volonté de la Région de jouer pleinement son rôle de chef de file de l'aménagement et de développement du territoire et qu'il décline au sein des grandes priorités, les actions les plus structurantes.

Xavier BEULIN